

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un magasin LIDL avec un parking ouvert au public à Hayange

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC LIDL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Marc FORGEAT, Responsable du développement immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 1 9 6 6 9

Forme juridique SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 41 sous catégorie a)	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Parking de 114 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un magasin LIDL à Hayange, incluant l'aménagement d'un parking ouvert au public.

Le parking aura une surface de 4 116 m² pour accueillir 114 places, dont 43 places pour les personnes à mobilité réduite, 3 places familles, 2 places pour les voitures électriques et 12 places prééquipée pour les voitures électriques.

Le projet de parking est attenant au magasin LIDL. Ce dernier sera composé d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- surface plancher : 2 116 m² ;
- pente du toit de 3,5°
- hauteur du bâtiment au faitage : 6,8 m par rapport au niveau rez-de-chaussée ;
- longueur totale : 76 m ;
- largeur totale : 33 m.

4.2 Objectifs du projet

Conformément aux ambitions de LIDL de garantir la satisfaction du client et en lien avec la stratégie de croissance de l'entreprise, LIDL a la volonté d'améliorer ses magasins. Depuis 2012 un programme de montée en gamme est en cours, pour passer du statut de hard discount au supermarché de proximité.

L'objectif du projet est d'améliorer le confort des clients en proposant un espace de vente plus agréable, et en aménageant des accès pratiques et un parking adapté à un public diversifié (y compris personnes à mobilité réduite, familles, utilisateurs de véhicules électriques). Parallèlement le parking permettra de répondre aux exigences de gestion des eaux pluviales, avec la construction de places de parking infiltration et de bassins de rétention afin de retenir et gérer les eaux pluviales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus à partir de janvier 2020 (durée : 20 semaines), ils comprennent :

- La démolition des structures existantes : anciennes fondations, des voiries enrobées et bétonnées
- L'évacuation des gravats de démolition et des déchets en filière agréée
- La construction d'un magasin LIDL, d'un parking, et des infrastructures de gestion des eaux pluviales
- L'aménagement des espaces verts
- Le site est actuellement desservi par un accès au niveau de l'esplanade de la Liberté / place du Souvenir français qui sera conservé

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking restera la propriété de LIDL lors de l'exploitation du magasin, qui prendra soin de l'entretenir. Le magasin emploiera une quinzaine de personnes et environ 1000 visiteurs sont attendus par jour.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de permis de construire, qui sera déposée au mois de septembre 2019 auprès des services de la commune de Hayange.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du terrain total :	11 084 m ²
- Surface de parking non couvert :	4 116 m ²
- Surface des espaces verts :	4 113 m ²
- Nombre de places de parking créées :	114
- Surface de plancher du magasin LIDL :	2 116 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Rue de Wendel
57 700 HAYANGE

Feuille 000 15 - Commune : Hayange (57)

Parcelles n°190 (en partie) et 191 (en partie)

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 04' 43" E Lat. 49° 19' 43" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

☐

☒

ZNIEFF la plus proche : ZNIEFF de type I « Plateau d'Algrange » localisée à environ 2,4km du site en direction du nord-ouest.

En zone de montagne ?

☐

☒

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

☐

☒

Sur le territoire d'une commune littorale ?

☐

☒

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

☐

☒

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

☒

☐

La commune de Hayange est concernée par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de 2ème échéance approuvé le 12 décembre 2014. Le site est concerné au sud et à l'ouest par le bruit de la RD952 qui est un axe de catégorie 3 c'est-à-dire ayant un rayon d'influence de 100m.

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

☒

☐

Il existe deux monuments classés à moins de 500m du projet : La chapelle de Wendel au nord ainsi que l'église Saint-Martin à l'ouest.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

☐

☒

Le site se trouve partiellement en zone potentiellement humide (probabilité assez forte et forte) mais une investigation terrain réalisée en octobre 2018 par Tauw France a conclu à l'absence de zone humide pédologique et botanique sur l'ensemble du site (rapport R005-1614589 V001 présenté en Annexe 9 du cerfa)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune est soumise à un PPRT Installations industrielles mais le site n'est pas concerné. La commune est soumise à des PPRN Inondations, Cavités souterraines, et Mouvements de terrain mais le site n'est pas concerné par les zonages réglementaires de ces PPRN. Le PPRT est approuvé, de même que les PPRN.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site d'étude est recensé dans la base de donnée Basol. Le périmètre d'étude appartient à l'ICPE « ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE » recensant des activités de fonderie/sidérurgie. Les investigations de sol réalisées par Tauw France en décembre 2018 confirment que les remblais présentent une pollution diffuse et généralisée en métaux, hydrocarbures et HAP (voir le rapport d'étude R006-1614589CAO-V01 présenté en Annexe 10 du Cerfa)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche est celle des Carrières souterraines et pelouses de Klang, gîtes à chiroptères (18FR4100170) située à environ 30 km à l'est de la zone d'étude.
D'un site classé ?	☒	☐	Il existe deux monument classés à moins de 500 m du projet : La chapelle de Wendel au nord ainsi que l'église Saint-Martin à l'ouest.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
			De quelle nature ?	De quelle importance ?
Ressources	☒	☐	Le projet impliquera des prélèvements d'eau liés à l'usage des commodités par le personnel et les visiteurs, ainsi que pour le nettoyage du magasin. L'eau proviendra du réseau d'eau potable de la ville et aucun prélèvement ne sera effectué dans les ressources en eaux souterraines	
	☐	☒	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications des masses d'eau souterraines ?	
	☒	☐	Est-il excédentaire en matériaux ?	Le projet ne prévoit pas de terrassement modifiant la topographie, déjà relativement plane. En revanche, la construction des deux bassins enterrés de rétention des eaux pluviales conduira à l'excavation d'environ 330 m3 de matériaux. Une partie des matériaux excavés pourront être réutilisés sur site. Les matériaux excavés et non réutilisés devront être évacués en filière agréée.
	☒	☐	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	L'origine des matériaux qui seront utilisés n'est pas encore connue, mais le projet s'attachera à privilégier, autant que possible, la réutilisation des matériaux excavés plutôt que l'utilisation de ressources naturelles du sous-sol ou du sous-sol.
Milieu naturel	☒	☐	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	Un dérangement temporaire de la faune est à prévoir en phase travaux (durée environ 20 semaines, démarrage prévu en janvier 2020), à cause des mouvements et du bruit générés par les opérations de terrassement et de construction. Le site se situe dans une zone déjà urbanisée : en l'absence de potentialités écologiques, en particulier concernant les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial, l'impact est estimé comme faible. De plus le projet prévoit la création d'espaces verts qui permettront la nidification des espèces avifaunistiques communes.
	☐	☒	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite) au formulaire Standard de Données du site ?	Le projet n'est pas situé à proximité d'une zone Natura 2000. Les espèces présentes sont communes au vu du terrain d'implantation (absence d'espèce de valeur patrimoniale ou protégée).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par le PPRT en vigueur sur la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune est soumise à un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI). Cependant le projet se situe en dehors des zones réglementées du PPRI. De même pour le PPRN Mouvement de terrain et le PPRN Cavités souterraines
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☒	☒ ☐	Au vu de l'état actuel du site et des pollutions constatées (contamination des remblais en métaux, hydrocarbures et HAP), le risque sanitaire pour les usagers n'est pas nul. Toutefois, le projet prévoyant un recouvrement de toute la surface du site, la seule voie d'exposition retenue est l'inhalation de composés volatils : l'étude de risque sanitaire réalisée dans le rapport Tauw France R006-1614589CAP-V01 montre que le risque sanitaire est acceptable, et compatible avec un usage commercial.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le réseau routier et un point d'accès au site existent déjà. Aucun point d'accès supplémentaire ne pourra être créé. Le projet engendrera une augmentation du trafic sur les axes routiers (15 employés et environ 1000 visiteurs/jour attendus). L'utilisation de modes de transport plus écologiques sera favorisée (véhicules électrique, vélos, etc.)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les sources de bruit liées au projet seront principalement causées par le trafic routier, le magasin en lui-même ne provoquera que très peu de nuisances sonores. La commune de Hayange est concerné par un PPBE. Le site est concerné au sud et à l'ouest par le bruit de la RD952. Le projet tiendra compte de cette contrainte et mettra en place une bonne isolation phonique pour assurer le confort des employés et des clients du magasin.

Emissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les gravats et déchets de démolition seront évacués en filière agréée. En ce qui concerne les terres excavées pour le creusement des bassins de rétention, priorité sera donnée à la réutilisation sur site. En phase d'exploitation des déchets ménagers seront produits : une procédure de tri des matériaux recyclables et des déchets à disposer en déchetterie sera mise en place.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux usées seront rejetées au réseau collectif à destination de la station d'épuration. La gestion des eaux pluviales collectées est prévue de la manière suivante : - un bassin (84m3) enterré de rétention qui collectera les eaux de toitures avant rejet régulé dans la Fensch à un débit contrôlé de 4l/s. - les eaux pluviales provenant des parkings et voiries seront dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures (8,6m3) puis dirigées vers un second bassin de rétention enterré (202 m3) avant rejet régulé dans la Fensch
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets atmosphériques liés à la réalisation du projet sont l'émission de poussières en phase travaux (des mesures de réduction seront mises en place, comme par exemple le nettoyage quotidien de la voirie) et les émissions liées à l'augmentation du trafic qui sont considérées comme non significatives.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le magasin et le parking seront éclairés uniquement pendant les heures d'ouverture. Les émissions lumineuses ainsi engendrées sont négligeables au vu de l'implantation du projet dans une zone industrielle et commerciale.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
		☒	☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Il existe deux monument classés à moins de 500 m du projet : la chapelle de Wendel au nord ainsi que l'église Saint-Martin à l'ouest : ainsi le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage du sol ne sera pas modifié. Le projet permettra de développer l'activité économique et l'offre de services de proximité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée nous estimons que le projet de parking peut être dispensé d'étude d'impact. Le projet de parking est attenante au magasin LIDL dont le permis de construire va être déposé prochainement. Le projet impliquera la démolition des structures existantes, et l'évacuation des gravats et des déchets. Deux bassins enterrés de rétention des eaux pluviales seront creusés : une partie des matériaux excavés pourra être réutilisée sur site. Le terrain naturel sous-jacent ne sera pas modifié. Le projet n'engendrera pas d'impact significatif sur le milieu naturel, il est situé au sein d'une zone industrielle et commerciale, sur une parcelle déjà artificialisée de très faible intérêt écologique. Le risque sanitaire lié à la pollution diffuse des remblais sera maîtrisé par le recouvrement des sols. Le volet paysager sera en accord avec les orientations urbanistiques du PLU. Les impacts du projet dans son ensemble, et notamment du parking, seront très faibles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié :
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) :
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain :
4	Un plan du projet au 1/500, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau :
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
n°7 : Rapport Tauw France R007-1614589MAK-V01 venant compléter le formulaire Cerfa n°8 : Rapport Tauw France R002-1614589KBE-GEP-V02 Etude GEP n°9 : Rapport Tauw France R005-1614589 V001 - Delim ZH Hayange n°10 : Rapport Tauw France R006-1614589CAP-V01 concernant la pollution des sols

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☐

Fait à

Montoy-Flanville

le,

12/09/2019

Signature

LIDL
DIRECTION REGIONALE
Z.A. La Planchette
1 Rue Georges Pawlak
57645 MONTOY-FLANVILLE
Tél. 03 87 21 65 00

